

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
 de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
 compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <b>21/01/15</b>	<b>Cadre réservé à l'administration</b> Dossier complet le <b>04/02/2015</b>	N° d'enregistrement <b>F09315P0010</b>
--------------------------------------	--	---

### 1. Intitulé du projet

Construction de 2 serres agricoles avec toitures photovoltaïques sur la commune de MALLEMORT - CERFA Complété

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL DOMAINE SAINT VINCENT

Nom, prénom et qualité de la personne  
 habilitée à représenter la personne morale

Laurent CHABERT

RCS / SIRET

8 0 4 4 2 6 9 0 6 0 0 0 1 7

Forme juridique EARL

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire, sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000m <sup>2</sup> Ce projet de serres agricoles photovoltaïques est d'une surface totale de 33 024 m <sup>2</sup>

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le présent projet correspond à la construction de deux serres agricoles photovoltaïques de type "Venlo" d'une surface totale de 33 024 M<sup>2</sup> permettant la production d'asperges. ( Serre 1 : 26 700m<sup>2</sup> - Serre 2 : 6 324m<sup>2</sup>)

Cette serre sera la support en toiture d'une centrale photovoltaïque (système intégré simplifié au bâti)

Ce projet répond aux critères suivants :

- Le foncier reste propriété de l'EARL Domaine St Vincent
  - L'exploitant agricole, Mr CHABERT est issu du monde agricole
  - Les serres sont proportionnées et adaptées aux besoins de l'exploitation
  - La toiture de la serre sera exploitée par la société TENERGIE afin de produire de l'énergie solaire via des modules photovoltaïques
- Ce projet a pour but de pérenniser l'exploitation agricole en modernisant l'outil de production, améliorer la qualité de la production et des conditions de travail.

## **4.2 Objectifs du projet**

Ce projet de serres PV est le fruit d'une collaboration entre Mr CHABERT et la société TENERGIE

Outre la sécurisation de la récolte face aux intempéries et la valorisation de la production, cet investissement améliorera les conditions de travail pour la main d'œuvre agricole. MM. CHABERT.

Le projet porté par MM. CHABERT et TENERGIE s'inscrit dans une logique de développement durable. Aujourd'hui, la lutte contre le réchauffement climatique est le défi majeur de notre société. En agissant sur la maîtrise des émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables, TENERGIE démontre son engagement environnemental.

TENERGIE s'est ainsi engagé au côté de MM. CHABERT dans une démarche de préservation de l'environnement en permettant à leur activité de concilier écologie et économie. TENERGIE a pour vocation principale de permettre à ses clients de produire de l'électricité "verte", c'est-à-dire de l'électricité produite à partir des énergies renouvelables.

Produire de l'électricité grâce aux énergies renouvelables, c'est participer aux objectifs internationaux de réduction des émissions de dioxyde de carbone. C'est participer à l'effort collectif pour la préservation de l'environnement et du climat.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase de réalisation**

La construction des serres sera conforme à la norme EN13031 suivant la norme neige et vent mise à jour en 2009. Les hypothèses de calcul ont été les suivantes : Neige région A2 Vent région 3 Distance par rapport à la mer supérieure à 2 km.

La serre est constituée d'une charpente en acier galvanisé, sous garantie décennale, couvertes en verre transparent pour un versant, et en panneaux photovoltaïques mixés avec des carreaux de verres sur l'autre versant (versant sud) afin d'obtenir un taux de luminosité suffisant pour les besoins de l'exploitation.

Les façades sont pour partie vitrées et pour partie équipées d'ouvrants en film plastique recyclables, permettant de larges aérations régulant la température pour la gestion des cultures et l'évacuation des eaux de crues.

Les eaux pluviales seront amenés par des puits d'infiltration et des fossés collecteurs, vers un bassin de rétention conformément à la déclaration "loi sur l'eau", qui servira de bassin de stockage pour la récupération des eaux de pluies, réutilisées pour l'aspersion

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le modèle de serres photovoltaïques est le fruit d'un partenariat entre diverses acteurs (ingénieurs agronome, exploitants, bureau d'étude optique, Ténergie et les acteurs du monde agricole (CA etc...) afin de proposer une serre favorisant la luminosité (limitant ainsi la perte lumineuse liée à la présence des modules photovoltaïques)

Utilisation classique d'une serre agricole dans la phase d'exploitation et utilisation d'engins agricoles (petit tracteur) pour transporter la production de la serre jusqu'au stockage.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis de construire
- Déclaration loi sur l'eau concernant le rejet des eaux pluviales
- Avis du Préfet de Région dans le cadre des appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie (CRE) pour la production des centrales photovoltaïques (PV) en toiture de la serre agricole
- Autorisation de la CRE pour le raccordement de la centrale PV

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Autorisation de permis de construire

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
La superficie au sol totale des serres sera de 33 024 m <sup>2</sup> .	unité de mesure : mètre carré CF plan PC
Serre 1 : 28 700 m <sup>2</sup>	
Serre 2 : 6 324 m <sup>2</sup>	
Largeur 45 chapelles de 3.0 m soit 144 m	
Largeur 51 chapelles de 3.0 m soit 163 m	
Longueur : 185m	
Longueur : 39m	
Hauteur du faîtage : 5,95 m	
Hauteur du faîtage : 5,95 m	
Hauteur fondation : 0,2 m	
Hauteur fondation : 0,2 m	
Hauteur sous chéneau : 4,50 m	
Hauteur sous chéneau : 4,50 m	
Pente de la toiture : 23° - pan sud et nord	
Pente de la toiture : 23° - pan sud et nord	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Lieu-Dit " LA TAPIE"  
13370 MALLEMORT  
PARCELLES :  
911 / 361 / 362 / 363 / 818 / 913  
SECTION 000A  
43°44'21,92"N  
5° 8'42.00"E

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 43° 44' 21.92 "N Lat. 5° 8' 42.00 "E

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et c), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

**5.1 Occupation des sols**

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Terrain Agricole - plantation d'asperges en pleins de champs

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le terrain est localisé en zone NC, secteur NCr2. Il s'agit d'une zone naturelle destinée exclusivement à l'exercice d'activités agricoles dans le cadre de la politique définie par la « charte des zones d'activités agricoles » des Bouches-du-Rhône.  
En secteur NCr2, le PLU prévoit que les planchers des installations susceptibles d'être endommagées par les eaux en cas d'inondation de la Durance soient surélevés de 1 mètre par rapport au terrain naturel. Cette mesure s'appliquera au poste de transformation EDF et aux onduleurs. Les serres, équipées de parois « fusibles » sur une hauteur de 1M ne constitueront pas d'obstacle à l'écoulement naturel des eaux de crues.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

**5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :**

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impac/>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Précadrage écologique en annexe 7
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf. Précadrage écologique en annexe 7
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Prim.net

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?    
 si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

dans un site ou sur des sols pollués ?

dans une zone de répartition des eaux ?

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?

dans un site inscrit ou classé ?

Le PPRI est en cours d'approbation - néanmoins le projet tient compte des futures préconisations quant aux actions à mener sur la problématique de la zone inondation (Zone BE - zone inondable d'aléas exceptionnel supérieurs à la crue centennale)

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 ZSC "La Durance" FR9301589 Distance : inférieur 1KM Site Natura 2000 ZPS "La Durance" FR9312003 Distance : inférieur 1KM Site Natura 2000 ZPS "Les Alpilles" FR9312013 Distance : 1,5KM cf analyse Précadrage écologique Annexe 7 - pages 13 et 14
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'exploitation vient d'être reprise par M. CHABERT. Les parcelles concernées étaient exploitées avec une culture de plein champ (blé dur). L'irrigation sur l'exploitation est assurée à partir du réseau sous pression communal sur la base d'un abonnement annuel. Les modalités d'irrigation pratiquées auparavant ne sont pas connues. Afin d'estimer la consommation en eau, il est considéré que l'irrigation s'effectuait par aspersion, méthode classique pour ce type de culture. Il sera repris les chiffres clefs suivants, issus de la littérature (Référentiel des besoins en eau d'irrigation des productions agricoles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chambre d'Agriculture, 2014): 1350 m<sup>3</sup>/ha entre avril et juin (considérant une année médiane en termes de climat et une réserve utile du sol de 100 mm). 50 m<sup>3</sup>/ha en pointe, nécessaire pour une journée chaude Cf. étude complète Annexe 8 « étude hydrologique » Dimensionnement d'ouvrages de gestion des eaux de pluie : noues d'infiltration, canalisations, collecteurs drainants. Création du bassin de rétention/infiltration conforme aux recommandations de la déclaration "loi sur l'eau"</p> <p>La construction de la serre nécessitera l'apport de matériaux (acier, profil aluminium, verre etc...)</p> <p>Travaux de terrassement effectués par déblais/remblais - Terrain plat</p>
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'enfreindre des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf diagnostic environnemental en annexe
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

		espace agricole de plein champs remplacé par serre agricole	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Un dossier concernant les risques Industriels devra être communiqué au Préfet de Région en Mars 2015 dans le cadre du dépôt de ce projet à l'appel d'offre de la CRE pour obtenir le tarif d'achat pour la revente de l'énergie produite par la centrale photovoltaïque.  
Ce dossier comprend une étude sur le respect des contraintes réglementaires liées aux bâtiments et à la solidité de la structure porteuse, le risque incendie, le risque électrique, la sécurité des intervenants sur l'installation.

Plan de niveau 2 du plan aibopictus anti-dissémination du Chickungunia et de la Dengue  
Les bassins de rétentions envisagés pour la gestion des eaux pluviales ne sont pas des bassins de stockage, ils n'ont pas vocation à retenir l'eau. De plus en cas de fortes pluies, les bassins seront dimensionnés et profilés pour éviter toute stagnation des eaux sur une longue période (supérieur à 48H)

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Simultanément à la construction de la serre, un bassin de rétention d'eaux de pluie a été mis en place dans le but de réduire le volume d'eaux à stocker, de minimiser le ruissellement et donc l'imperméabilisation des sols. Ces canaux rejoignent in fine le bassin de rétention.</p> <p>Les eaux de pluie sont récupérées par un système de canaux et gouttières permettant un stockage en bassin de rétention et d'infiltration à créer dans la zone. En dehors des eaux de toiture, les eaux de pluie ruissellent directement en surface pour s'écouler de façon gravitaire vers les réseaux prévus à cet effet ou directement dans le bassin de rétention.</p> <p>Il est prévu un bassin de rétention enterré à ciel ouvert. Ce bassin est végétalisé. cf Annexe 8.</p>
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Maîtrise et contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les cultures maraîchères - pas d'utilisation de produits phytosanitaires (culture BIO)</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pas d'impact visuel - parcelle entourée d'arbres ou autres parcelles agricoles</p>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**4.2 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

**4.3 Les incidences du projet identifiées au 4.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi :

Au regard des différentes études réalisées, et après analyses des différentes conclusions, nous estimons que ce projets devrait être dispensé d'une étude d'impact dans la mesure où :

- Ce projet est une évolution de l'activité agricole existante
- Le site n'est pas classé et ne fait parti d'aucun inventaire.
- Il est a proximité d'un site Natura 2000 et les conclusions du pré diagnostic environnemental que nous avons réalisé nous démontre le faible impact de l'installation visée sur l'environnement-faune/flore
- Pas d'impact sur les masses d'eau (déclaration loi sur l'eau), pas d'affouillement, pas de pollution des eaux souterraines due à l'activité agricole
- Quant aux besoins en eaux, les prélèvements en eaux seront moindre qu'une exploitation de pleins champs, la gestion des eaux pluviales, quant à elle sera compensée par la création de bassin de rétention.
- Pas d'impact ni de bruit ou odeurs pour les habitations aux alentours
- Prise en compte de l'intégration du site dans son environnement
- Enfin: l'exploitant de la centrale solaire s'engage lors de l'appel d'offre de la CRE à fournir des garanties pour le démantèlement de la centrale (Recyclage de l'intégralité des modules et équipements électriques).

## 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 6 : Dossier Présentation (volet architectural technique et agricole)            Annexe 7 : Précadrage Écologique            Annexe 8 : Étude Hydrologique            Annexe 9 : extrait du permis de construire - Plan de Masse plan Élévation - Plan de situation - Photomontage et photos de l'existant - vue proche et lointaine</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Aix-en-Provence

le,

04/02/2014

Signature

